

Madame, Monsieur,

La liste des techniques autorisées en AMP mise en ligne sur le site de l'ABM le 18 juillet 2012, ne permet plus l'utilisation en routine de la co-culture en France, ce qui implique de facto Endocell®

Nous sommes bien conscients que cela va réduire votre arsenal thérapeutique en limitant les options à votre disposition pour prendre en charge aux mieux l'infertilité de vos patientes.

Cette décision nous amène à suspendre la production d'Endocell® qui est commercialisé depuis janvier 2011.

Pour toutes les patientes en cours, ayant reçue une prescription de la technique Endocell®, le processus ira jusqu'à son terme avec livraison de produit Endocell®.

Des démarches seront certainement engagées par des professionnels de l'AMP pour faire reconnaître par l'Agence de Biomédecine la co-culture parmi les techniques autorisées.

Dans ce cadre, soyez assurés que nous serons toujours à vos côtés pour mettre nos ressources industrielles et nos compétences à votre service pour vous aider à prendre en charge les pathologies de vos patientes.

Nous vous prions agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique VACHER
Directeur Général

